

Toulouse, le 20 mars 2020

Report des mouvements de mutation

Nous avons mis en ligne, il y a quelques semaines, un article reprenant les différentes dates de sortie des tableaux des mutés, par corps.

Depuis, si le mouvement des géomètres a bien eu lieu aux dates prévues, la situation a évolué et les contraintes liées aux annonces gouvernementales avec la mise en place d'un plan de continuité d'activité COVID 19 à la DGFIP ont changé la donne.

Les bureaux RH de la Direction Générale nous ont informés ne pas être en mesure de faire tourner pour le moment les différents mouvements prévus. En effet, les mouvements ne peuvent être faits à distance.

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de donner de nouvelles dates. Par ailleurs, il est fort probable que le bouleversement de ce calendrier ait également un impact sur les dates de mouvements locaux.

Compte-Rendu Conférence Téléphonée Nationale OS/DG du 19 03 2020

L'ensemble des OS est toujours au rendez-vous de ce point quotidien. Au 18 mars 2020, 28 % des agent.es étaient présents dans les services contre 59 % lundi 16 mars. À ce jour, 10 % sont en télétravail malgré des écarts entre directions. Cependant, la DG met la « pression » sur les directions locales « mauvaises élèves ».

Les sujets divergents :

- **La communication sur l'offre de rendez-vous.** La DG ne semble pas vouloir évoluer considérant des cas mineurs. *Solidaires Finances Publiques* est remonté sur le sujet dénonçant une communication inadaptée à la situation de crise et des autorisations dérogatoires de déplacements. Pour *Solidaires Finances Publiques*, devrait être indiquée la fermeture du service en raison des consignes Covid19. Les moyens à disposition des contribuables pour contacter notre administration étant le téléphone et la messagerie et en cas de nécessité absolue évaluée par le service (ex bons de secours), la prise de rendez-vous. Il est possible vu les échanges que cette communication évolue.
- Le DG est revenu sur le **droit d'alerte** qu'il considère inadapté au regard de la mise en place des consignes nécessitant, au plan local comme national, un temps d'appréhension et des ajustements.

Des avancées sur :

- **Les horaires de travail :** il n'y aura aucune pénalisation pour celles et ceux qui ne peuvent respecter leurs horaires en raison de contraintes de transport, notamment. Au-delà, l'absence d'écêtement pour celles et ceux qui dépassent leur amplitude horaire pour assurer les missions prioritaires est également prévue.
- **Les SPF :** une coordination est en cours avec l'ordre des notaires et la DG pour évaluer la charge de travail. La DG convenant que les agent.es et les agents des SPF n'étaient pas « au travail » pour apurer les retards mais bien pour exercer une tâche prioritaire. À ce sujet, les fusions de SPF programmées sont suspendues jusqu'à nouvel ordre,
- **Les plateformes :** une évaluation des charges est en cours pour adapter et limiter les besoins en personnels.
- S'agissant des **mesures d'hygiène**, la DG a rappelé aux directions de prendre des initiatives. Une étude, en cours avec le Secrétariat Général afin d'évaluer les obligations des sociétés de nettoyage au regard des contrats existants.
- L'expérimentation du **paiement chez les buralistes**, là encore une évaluation est en cours en vue d'une suspension.

Concernant une **indemnisation** pour les personnels qui sont sur site pour assumer les missions prioritaires et qui ne bénéficient plus d'une **restauration collective**, elle est en cours et une réponse sera donnée au plus vite.

La paie de Mars 2020 est assurée, et non sur la base de celle de février qui se serait vue ponctionnée de retenues pour « service non fait », soit des retenues pour fait de grève. Cependant, celle du mois d'avril sera identique à celle de mars.

Les sujets toujours en réflexion et en discussion avec le Ministre restent :

- les reports des échéances et des obligations déclaratives et la campagne IR.

Enfin, les difficultés remontées et vécues dans les directions locales sont résolues ou en cours de résolution.

Compte-Rendu Conférence Téléphonée DRFiP 31 OS/DG du 19 03 2020 (prochaine conférence mardi 23 mars)

Solidaires Finances Publiques 31 avait adressé dès hier soir un certain nombre de questionnements au DRFiP et vous les retrouverez ci-dessous avec les réponses apportées par la direction.

S'y ajoutent des questions des autres syndicats (FO absent de la conférence téléphonique) et des nôtres venues au fil de l'échange. Nous vous invitons à faire remonter toutes celles, personnelles et collectives, qui se posent à vous sur le mail suivant : christian.terrance31@gmail.com et nous vous rappelons que nous sommes, Yves Peyras au 06 20 29 60 68 et Christian Terrance au 06 19 35 90 26, à votre disposition et à votre écoute.

Questions	Réponses de la direction
Nous souhaiterions avoir <u>un mail quotidien en fin de journée</u> faisant état du nombre d'agents présents dans nos services et du nombre de cas de covid-19 avérés ou soupçonnés ainsi que leur service d'affectation.	Sur la comptabilisation précise très compliqué car requêtages Sirius difficiles compte-tenu de la diversité des situations. Du coup un point sera fait de manière hebdomadaire. Avant hier il y avait 1013 agents en autorisation d'absence, 323 agents présents et 100 télétravailleurs mais ces données sont plus ou moins fiables 12 agents confinés pour soupçon de covid 19 mais comme il n'y a plus de test cela reste un soupçon. Et il n'y a aucune hospitalisation à ce jour
<u>– sur les cas d'ores et déjà avérés ou soupçonnés</u> nous souhaitons non seulement en avoir connaissance mais aussi, pour chacun, connaître les décisions que vous avez prises pour les services dans lesquels ils travaillent et les agents avec lesquels ils ont eu des contacts.	S'il y a un soupçon c'est le médecin de prévention qui est saisi et fait le lien avec le chef de service qui doit signaler le cas et rechercher les personnes en contact dans le service (rappel que c'est un contact de plus d'1/4 d'heure à moins de 1 mètre qui est la règle) L'agent soupçonné de covid 19 est placé en 14ne et le médecin de prévention établit un process pour le service avec contact des collègues concernés pour savoir s'ils présentent des symptômes. Mais si les agents ont une crainte particulière elles sont mises à l'écart le temps de l'enquête du médecin. Sur le SPF pour lequel nous avons informé le chef de service et la médecine de prévention sont dans ce cas de figure dès ce matin.
<u>– sur l'hygiène</u> dans les services nous vous rappelons qu'il y a une base minimale à laquelle l'employeur doit se soumettre et sans laquelle les agents ne doivent pas être	Essayent de faire au mieux mais aussi soucis déjà avant la crise avec la société ISS mais là encore plus compliqué y compris avec ses propres problèmes.

<p>présents sur leur site. Nous voulons au moins signaler celui de Balma qui n'est pas et plus acceptable et sur lequel vous devez agir immédiatement et dans l'attente d'une solution acceptable interdire le site aux agents.</p>	<p>Vont essayer de généraliser les opérations de javellisation des bureaux dans les prochains jours. Et de livrer des produits javellisants dans les services.</p>
<p>– sur la médecine de prévention Attention d'abord le questionnement n'est pas une critique parce que tout le corps médical est largement sur le pont et les médecins de prévention aussi. Mais la DG constate des remontées multiples qu'il y a un problème d'harmonisation sur lequel le ministère travaille. Nous avons de notre côté quelques cas de cette nature qui pose question d'harmonisation entre les médecins et la RH.</p>	<p>Les médecins ont un rôle majeur dans tout le dispositif et ce sont les sachants par lesquels l'administration et les agents doivent passer.</p> <p>Dans la période tout est un peu compliqué mais la règle que la direction applique est d'éviter tout risque avec le maximum d'agents. Beaucoup repose sur le déclaratif des agents et les médecins sont aussi confrontés à cette question.</p> <p>Un process particulier de conduite à tenir a été établi et il sera transmis dès sa finalisation aux syndicats.</p>
<p>– sur les SPF la situation devient intolérable parce que si la DG n'est toujours pas claire le message originel les cible comme mission non prioritaire. En conséquence tous les agents de ces services devraient être chez eux. Plusieurs directions et pas des moindres ont eu la lucidité et le courage de prendre cette décision quoi qu'en pense la DG. Rappel Important La DG a annoncé hier la suspension des fusions de SPF</p>	<p>Après avoir rappelé que les CDIF étaient fermés le DRFiP nous dit qu'à ce stade les SPF ont des missions prioritaires même si c'est « en light » comme l'indique la DG (réquisitions, enregistrement et comptabilité). C'est pour lui une question d'ordre national et il assume le maintien de l'ouverture des SPF tant qu'il en a la consigne de la DG.</p>
<p>– sur les pointages nous voudrions avoir l'assurance que tous les agents sont bien dans une situation que pour simplifier nous qualifierons de « fini-parti » à savoir que quand ils ont rempli les missions prioritaires du jour ils ne vont pas au-delà et rentrent chez eux. Cela suppose qu'ils soient dès lors en mission et que leur pointage soit ajusté à la journée de travail correspondant à leur horaire habituel quel que soit le nombre d'heures réelles.</p>	<p>Une note est partie hier aux chefs de services pour qu'il n'y ait pas d'opposition aux horaires si une mission était terminée et que la plus grande souplesse soit trouvée.</p>
<p>– horaires et agents des agents sur missions prioritaires (SIE, SPL, Hospitalier,...) pour rester sur la question des pointages. Elles et ils donnent beaucoup et ne comptent pas les heures aussi il serait pour le moins paradoxal qu'elles et ils subissent un écrêtement à chaque fin de période de référence. C'est une demande bien légitime et normale que nous avons de notre côté repercutée au niveau national.</p>	<p>Le DG a validé hier cette proposition faite par Solidaires durant la conférence téléphonique nationale</p>
<p>– sur les agents en autorisation d'absence pour garde d'enfant nous voulons avoir la certitude que pas un seul des agents qui sont dans ce cas ne se trouve durant la période et la durée de l'autorisation en situation de télétravail. Les deux sont en effet incompatibles sauf à ce qu'un agent ait manifesté son désir de le faire et dans ce cas ce ne pourrait être que très partiel et vous devriez vous assurer qu'il ne dépasse pas un temps raisonnable de travail.</p>	<p>Aucune question à se poser, les agents en AA pour garde d'enfants n'ont pas à travailler. Mais dans le cas de figure que l'on pose à savoir un agent qui a un PC portable et ses applications et souhaiterait travailler ne serait-ce qu'une heure ou deux par jour il peut le faire et doit contacter son chef de service.</p> <p>En aucun cas ce ne peut être obligatoire ou suggéré.</p>
<p>– sur les agents isolés à cause du confinement et/ou en télétravail nous savons que vous souhaitez en assurer le suivi et nous vous demandons donc quelles mesures vous comptez prendre et, comme nous l'avons déjà fait, vous proposons la contribution de certain-es de nos militant-es si vous le souhaitez.</p>	<p>Une cellule est en place à la RH et va être renforcée dès lundi pour répondre à cette attente.</p> <p>Il est par ailleurs proposé aux syndicats de faire suivre à la direction tous les soucis dont ils pourraient avoir connaissance de la part des agents avec qui ils sont en contact.</p>

<p><u>– sur les agents à temps partiel dans des services à missions prioritaires</u> ils ne doivent pas être appelés au travail le jour de leur temps partiel</p>	<p>Pas de problème ils n'ont pas à revenir au travail ces jours-là effectivement</p>
<p><u>– sur la notion de « rendez-vous »</u> Le DG considère que c'est « mineur » et ne veut pas y revenir pour l'instant même s'il semble évoluer. Pour anticiper, suivrez-vous à la lettre cette direction ou ferez-vous passer le message que dans le 31 il n'y a pas de rendez-vous sauf pour délivrance des aides ? Sans compter que c'est une demande forte de la plupart des chefs de service de ce que nous en savons.</p>	<p>Au niveau local le dispositif depuis le début est priorité au téléphone et courriel avec une exception pour les bons de secours pour les plus démunis.</p> <p>Il peut très exceptionnellement y avoir un rendez-vous par exemple avec une entreprise qui ne pourrait pas faire autrement. Mais dans ce cas il faut tout faire pour l'éviter d'abord et le sécuriser au niveau hygiène ensuite.</p> <p>Une question se pose pour le CHU à qui il a été demandé de mettre sur la vitre un numéro de téléphone pour les personnes qui ne sauraient pas comment faire une fois sur place. Même processus à savoir éviter en priorité et sécuriser si obligation.</p> <p>Des gants ont été fournis aux services concernés.</p>
<p><u>– sur les Plans de Continuité de l'Activité par services</u> la question de leur communication aux syndicats a été posée parce que nous constatons des différences de traitement entre services de même nature (exemple a été pris entre les SIP de Balma et Ranguel). Pose le problème depuis le début de l'harmonisation des positions des chefs de services</p>	<p>Dès que vous nous signalez un problème nous le regardons et nous le traitons en rectifiant ce qui doit l'être. C'est humain et un peu inévitable qu'il y ait des différences d'appréciation et on essaye de les gommer au maximum et le plus vite possible.</p> <p>Le gros souci qui est devant nous est celui de la prolongation de cette crise qui va supposer que la relève soit assurée dans de nombreux services. Et l'entraide devra se manifester autant que possible avec pour la direction la responsabilité de préparer.</p> <p>Hommage aux agents et à celles et ceux qui viendront prêter main forte.</p>
<p><u>- quelques questions matérielles et autres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - souci pour raison de crainte hygiénique du maintien ouvertes des portes coupe-feu place occitane qui pose en parallèle la question de la sécurité incendie - prise en charge des parkings payants pour les agents venant en voiture et en l'absence de parking administratif - question des repas du midi et de leur prise en charge avec la fermeture des cantines 	<ul style="list-style-type: none"> - portes coupe-feu question répercutée et problème traité aujourd'hui - réaffirmation que le coût sera supporté par l'administration - sujet de niveau national qui est en cours de décision
<p><u>– sur le NRP,</u> évidemment nous continuons à combattre cette réforme globalement et nous ne désespérons pas que cette crise serve de leçon aux gouvernants. La DG commence à bouger, comme on le voit sur les SPF ou les buralistes, mais nous considérons que vous devez commencer à bouger aussi. Vous devez annoncer le retrait, et si ce n'est pas en votre pouvoir au moins le report de toutes les opérations 2020 en premier lieu. Ensuite la même chose pour celles du 1^{er} janvier 2021. Et puis nous pensons particulièrement aux opérations de fusion des SIE qui compte-tenu de leur engagement actuel et de la durée de rebond après la crise ne peuvent en aucun cas subir en parallèle de telles opérations.</p>	<p>La question se pose vous avez raison.</p> <p>Sur les accueils la situation est claire ils sont fermés y compris dans les Maisons France Services L'accompagnement économique et social va effectivement être long et la DGFiP y participera aussi largement qu'aujourd'hui.</p> <p>Dans ce cadre la DG prend d'ores et déjà des décisions et travaille à d'autres dont la campagne IR</p> <p>Le DRFiP le dit clairement « <i>nous serons jugés sur nos missions et leur accomplissement et notre organisation n'est qu'un moyen et pas une fin. Pour moi elle est à ce stade secondaire</i> ».</p>